

Règlement du championnat régional féminin

Saison 2016-2017 – Phase 1

- **Engagement**

Le montant de l'engagement est fixé à 150€ PN.

Le montant de l'engagement est fixé à 80€ R1.

- **Ouverture de la salle**

La salle dans laquelle se déroule la compétition doit être ouverte une heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

- **Transmission des résultats**

La feuille de rencontre est établie en quatre exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

- deux exemplaires (feuilles jaune et bleue) au secrétariat;
- un exemplaire (feuilles rose et blanche) à chacun des capitaines.

Les résultats doivent aussi être saisis sur le site Internet de la FFTT avant lundi 10h00.

- Ne pas transmettre au secrétariat de la Ligue une feuille de rencontre lorsqu'une équipe joue un EXEMPT.

- **Sanctions et Litiges**

Les sanctions prévues sont applicables à la Régionale Féminine.

Pré-Nationale

- **Déroulement sportif**

- Equipes de 4 joueuses
- Nombre d'équipes : 1 poule de 8 équipes.
- Arrêt de la rencontre : Toutes les parties sont jouées.
- Possibilité de jouer à 3
- 1 montée par zone en Nationale 3 (barrage avec Rhône-alpes)

- **Déroulement des rencontres**

Les rencontres se jouent le samedi après-midi 15 h avec la possibilité de jouer le dimanche en arrangement avec le club adverse.

Possibilité d'avancer ou de reculer l'heure de la rencontre mais en tenant toujours informé la commission Sportive régionale et la Commission d'Arbitrage 8 jours auparavant.

Possibilité de jouer la rencontre avant et après la date prévue dans le calendrier mais en tenant toujours informé la commission Sportive Régionale et la Commission d'Arbitrage 8 jours auparavant.

Possibilité de jouer 1, 2, 3 journées à une même date.

Régionale 1

- **Déroulement sportif**

- Equipes de 3 joueuses
- Nombre d'équipes : 1 poule de 8 équipes
- Arrêt de la rencontre : Toutes les parties sont jouées
- Possibilité de jouer à 2

- **Déroulement des rencontres**

Les rencontres se jouent le samedi après-midi 15 h avec la possibilité de jouer le dimanche en arrangement avec le club adverse.

Possibilité d'avancer ou de reculer l'heure de la rencontre.

Possibilité de jouer la rencontre après la date prévue dans le calendrier mais en tenant toujours informé la Commission Sportive Régionale.

LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON DE TENNIS DE TABLE

Maison Régionale des Sports- CS 37093 - 1039, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER cedex 2

Tél. : 04.67.82.16.81 ☎ Fax : 04.67.82.16.92 ♦ lrrt@wanadoo.fr